|  |  |
| --- | --- |
| CIUSSS_Est_Montreal_im |  |
|  | Réservé à la DQÉPÉ**PROCÉDURE** |
| **TITRE** |
| No Procédure : réservé à la DQÉPÉ | Responsable de l’application :  |
| No Politique/Règlement associé : réservé à la DQÉPÉ |
| Approuvée par : réservé à la DQÉPÉ | Date d’approbation : réservé à la DQÉPÉ | Date de révision : réservé à la DQÉPÉ |
| Destinataires :  |

# ÉTAPES COMMUNES

* 1. Se référer à la POL-XXX – *Titre* // au REG-XXX – *Titre*
	2. Directive # 2
	3. Directive # 3

# ÉTAPES SPÉCIFIQUES – NOM DE LA DIRECTION, DU SERVICE OU DU SECTEUR

# Étape à franchir # 1

# Étape à franchir # 2

# Étape à franchir # 3

# Étape à franchir # 4

# Étape à franchir # 5

# ÉLABORATION, RÉDACTION ET MISE À JOUR DE LA PROCÉDURE

# Nom de la direction, du service ou du secteur responsable

Responsable de l’élaboration, de la rédaction et de la mise à jour de la procédure.

# Nom des directions, des services ou des secteurs partenaires

Direction(s), service(s) et secteur(s) ayant participé à l’élaboration, la rédaction et la mise à jour de la procédure.

# Calendrier de révision de la procédure

La présente procédure devra être révisée tous les 4 ans ou plus rapidement en fonction des besoins.

# ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente procédure entre en vigueur le jour de son adoption par le Comité de direction et annule, par le fait même, toute procédure en cette matière adoptée antérieurement dans l’une des installations administrées par le CIUSSS-EMTL.

# ANNEXE(S)